

«Je me souviens.»

Devise du Québec

Pour aider le gouvernement à retrouver la mémoire, voici quelques extraits des débats à l'Assemblée nationale ayant précédé immédiatement l'adoption de la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



Le Collectif pour un Québec sans pauvreté

Les travaux parlementaires
36^e législature, 2^e session
(du 22 mars 2001 au 12 mars 2003)

Journal des débats

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Le mercredi 11 décembre 2002

Table des matières

**Souligner la présence du duc de Lévis Mirepoix,
descendant direct du chevalier de Lévis**

Affaires courantes

Présentation de projets de loi

- [Projet de loi n° 226 — Loi concernant la Ville de Shawinigan](#)
 - [Mise aux voix](#)
 - [Renvoi à la commission de l'aménagement du territoire](#)
 - [Mise aux voix](#)

Dépôt de documents

- [Rapports annuels de la Corporation d'hébergement, d'Urgences-santé et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec](#)
 - [Renvoi du rapport annuel de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine à la commission des affaires sociales pour examen](#)
- [Rapports annuels du Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant et du Comité sur les affaires religieuses](#)
- [Rapports annuels de certains ordres professionnels](#)
- [Rapport annuel de la Sûreté du Québec](#)
- [Rapport annuel de la Société du Centre des congrès de Québec](#)
- [Rapport annuel de la Société des traversiers](#)
- [Réponse à une pétition](#)

Dépôt de rapports de commissions

- [Étude détaillée du projet de loi n° 145 — Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris](#)
- [Consultations particulières sur le projet de loi n° 124 — Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique, et étude détaillée](#)

Dépôt de pétitions

- [Laisser ouverte l'école Saint-Jean-Bosco, à Grand-Mère](#)
- [Renoncer à l'établissement de services d'essence et de restauration aux haltes routières](#)

Questions et réponses orales

- [Projet de taxe sur le stationnement à Montréal](#)

- [M. Jean J. Charest](#)
- [M. Bernard Landry](#)
- [M. Jean J. Charest](#)
- [M. Bernard Landry](#)
- [Signature d'une entente relative au projet hydroélectrique de Gull Island](#)
 - [M. Claude Béchar](#)
 - [M. Bernard Landry](#)
 - [M. Claude Béchar](#)
 - [M. Bernard Landry](#)
 - [M. Jean J. Charest](#)
 - [M. Bernard Landry](#)
- [Montants des transactions effectuées entre Mme Chantal Lévesque et la Caisse de dépôt et placement](#)
 - [Mme Monique Jérôme-Forget](#)
 - [Mme Pauline Marois](#)
 - [Mme Monique Jérôme-Forget](#)
 - [Mme Pauline Marois](#)
 - [Mme Monique Jérôme-Forget](#)
 - [Mme Pauline Marois](#)
- [Priorité accordée au projet de construction du CHSLD de Thetford Mines](#)
 - [Mme Nicole Loiselle](#)
 - [M. Roger Bertrand](#)
 - [Mme Nicole Loiselle](#)
 - [M. François Legault](#)
 - [Mme Nicole Loiselle](#)
 - [M. François Legault](#)
 - [M. Jean J. Charest](#)
 - [M. François Legault](#)
- [Niveau des taxes municipales à la suite des regroupements municipaux](#)
 - [M. Roch Cholette](#)
 - [M. André Boisclair](#)
 - [M. Roch Cholette](#)
 - [M. André Boisclair](#)
- [Niveau des taxes municipales dans la nouvelle ville de Québec](#)
 - [M. Michel Després](#)
 - [M. André Boisclair](#)

Motions sans préavis

- [Demander au gouvernement du Canada de cesser d'utiliser la caisse d'assurance emploi pour rembourser la dette fédérale, d'y verser le montant maximum prévu par la loi et de respecter la maîtrise d'oeuvre du Québec en matière de développement de la main-d'oeuvre](#)
 - [Mme Agnès Maltais](#)
 - [Mme Lise Thériault](#)
 - [M. Sylvain Simard](#)
 - [M. François Gaudreau](#)
 - [M. Benoît Pelletier](#)
 - [Mise aux voix](#)

Avis touchant les travaux des commissions

Motions sans préavis (suite)

- [Féliciter les récipiendaires du Mérite national de la pêche et de l'aquaculture](#)

- [M. Maxime Arseneau](#)
- [Mme Nathalie Normandeau](#)
- [Mme Sylvie Lespérance](#)
- [Mise aux voix](#)

Avis touchant les travaux des commissions

Affaires du jour

Projet de loi n° 107 — Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier

- [Reprise du débat sur l'adoption](#)
 - [Mme Monique Jérôme-Forget \(suite\)](#)
 - [Mme Marie Grégoire](#)
 - [Mise aux voix](#)

Projet de loi n° 112 — Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et de l'amendement du député de Laurier-Dorion](#)
 - [Mme Linda Goupil](#)
 - [M. Christos Sirros](#)
 - [Mme Marie Grégoire](#)
 - [Mise aux voix de l'amendement du député de Laurier-Dorion](#)
 - [Mise aux voix du rapport](#)

Projet de loi n° 137 — Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

- [Reprise du débat sur l'adoption du principe](#)
 - [M. Roch Cholette \(suite\)](#)
 - [M. Réal Gauvin](#)
 - [Mme Margaret F. Delisle](#)
 - [Mme Julie Boulet](#)

Ajournement

(Extraits)

M. Christos Sirros

M. Sirros: Merci beaucoup, M. le Président. À mon tour, il me fait plaisir de parler sur la prise en considération du rapport qui a étudié article par article le projet de loi n° 112, M. le Président.

● (15 h 20) ●

L'étape auquel nous sommes est bien décrite par son nom: c'est la prise en considération du rapport de la commission parlementaire qui a étudié article par article le projet de loi. C'est donc le rapport qui nous permet de regarder les amendements qu'on a apportés au projet de loi, suite, effectivement, comme l'a dit la ministre, à des longues audiences et des heures qu'on a passées en commission parlementaire, préalablement, à entendre et à écouter les groupes qui se sont prononcés sur le projet de loi n° 112, tel que ça avait été présenté avant les consultations. Donc, aujourd'hui, nous regardons la suite que le gouvernement et l'opposition ont donnée au projet de loi, après ces consultations.

Comme la ministre l'a souligné, et nous y concourons, c'est un projet de loi qui sort du processus parlementaire d'étude article par article... bonifié. Il y a eu effectivement des amendements qui ont donné suite aux audiences que nous avons tenues, qui font en sorte qu'on fait un pas de plus dans l'amélioration du projet de loi, au renforcement

des mesures ou des moyens qu'on se donne pour concentrer nos efforts, comme société, afin de faire la lutte à la pauvreté, M. le Président.

Pour ceux qui nous écoutent, on n'est pas tombés sur la tête; il n'y aura pas de disparition de la pauvreté parce qu'on va adopter un projet de loi sur la pauvreté. Ce n'est pas ça, le but. Si on pouvait la faire disparaître par magie, par une simple adoption d'un projet de loi, ça serait bien. Mais ce que le projet de loi va nous permettre de faire, c'est d'orienter les efforts d'un gouvernement, canaliser les stratégies, focaliser les actions afin de finalement viser des cibles précises.

Et, en parlant de cibles, ça a été une des améliorations qu'on a apportées lors de l'étude détaillée du projet de loi, et c'était d'inscrire dans le texte de la loi les cibles qu'on veut se donner comme société, d'ici 10 ans, à atteindre. C'est-à-dire qu'on voudrait bien, de part et d'autre, voir le Québec être parmi les sociétés industrialisées qui comptent le moins grand nombre de personnes pauvres, en nous comparant avec d'autres, selon les méthodes de comparaison reconnues, M. le Président. Ça, on a pris la peine de le mettre dans la loi. C'était un des amendements que nous avons proposés, qui a été accepté par le gouvernement, et je pense que c'est un plus pour le projet de loi.

L'autre amendement qui a été apporté également, c'est l'inclusion dans le projet de loi d'une obligation, pour tous les ministères et toutes les décisions gouvernementales qui seront prises dans l'avenir, de contenir ce qu'on appelle une clause impact: d'analyser l'impact de leurs décisions quant aux personnes en situation de pauvreté. Il y a peut-être lieu de raffiner davantage cet amendement, et je sais qu'il y a des discussions qui ont lieu à l'heure actuelle avec des personnes qui proposeraient par exemple qu'on examine ces impacts non seulement par rapport au revenu des personnes, mais par rapport à leur situation également. Ce serait quelque chose que, si jamais, d'ici la troisième lecture, le gouvernement voudrait améliorer davantage, il nous trouverait à être d'accord pour l'inclure, M. le Président.

La ministre a longuement parlé, et nous avons longuement insisté sur toute cette question d'un seuil minimal, d'un barème plancher, si vous voulez. Les titres de journaux aujourd'hui font état du fait que nous nous sommes engagés, quant au Parti libéral du Québec, à garantir la prestation actuelle tout au moins, comme un point de départ, de se dire, comme société, qu'il y a un barème plancher et qu'on l'identifie, tout au moins, pour commencer la marche vers une éventuelle amélioration des conditions de revenu de ces personnes qui, rappelons-nous, à l'heure actuelle, reçoivent moins que ce qui est nécessaire pour la couverture de leurs besoins essentiels.

Nous avons réussi, et je prends, au nom de l'opposition officielle et au nom de tous ceux à l'extérieur de nos chambres qui ont aussi poussé pour cette question, le crédit, si vous voulez, d'avoir fait en sorte que la ministre ait pu consentir à introduire une partie de ce qui avait été demandé dans le projet de loi en apportant un amendement, dont elle a fait état tantôt, qui fait en sorte que, dans un plan d'action qui sera publié, on établira le principe d'un seuil minimal.

Il y a eu un amendement — et je vais vous le lire, M. le Président, pour qu'on puisse situer la discussion que je vais faire avec vous par la suite — qui avait été, à notre satisfaction, apporté par la ministre, qui fait en sorte qu'on aura un projet de loi qui parlera de la façon suivante quand on parle du plan d'action: «Le plan d'action doit également proposer des modifications au Programme d'assistance-emploi — ça, c'est communément connu sous le nom "aide sociale" — dans la mesure prévue par la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, afin notamment d'introduire le principe d'une prestation minimale, soit un seuil en deçà duquel une prestation ne peut être réduite en raison de l'application des sanctions administratives, de la compensation et du cumul de celles-ci», c'est-à-dire qu'il y aura le principe dans un plan d'action éventuel.

Mais vous avez remarqué, M. le Président, que le seuil, le niveau auquel ce principe sera établi, n'est pas identifié. Alors, nous avons eu un long débat en commission parlementaire pour qu'on puisse au moins s'entendre sur où est-ce qu'on place le seuil pour débiter cette marche vers l'amélioration des conditions de vie que vise le projet de loi. Nous n'avons pas pu convaincre tous les députés ministériels en commission parlementaire, même si nous avons réussi à au moins convaincre un d'entre eux, que, minimalement, on pourrait débiter cette démarche en établissant ensemble, comme société, que le seuil minimal pourrait débiter là où sont les prestations actuelles, qui ne sont pas, je vous le rappelle, garanties à l'heure actuelle. C'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, même avec l'abolition de la pénalité pour le partage de logement, même avec ça, il y a des situations qui font en sorte que des personnes qui reçoivent 515 \$ par mois comme totalité de leurs revenus de subsistance peuvent voir ces revenus réduits davantage, soit par des pénalités, parce qu'il se peut, par exemple, qu'un agent d'aide sociale puisse estimer que la personne n'a pas donné suite à une offre qui lui aurait été faite d'améliorer son sort et lui coupe 100 \$ par mois sur ce 515. Il peut y avoir d'autres réductions qui résultent du fait qu'il y a une retenue qui est faite sur le chèque pour des sommes antérieurement reçues en trop, ce qui peut résulter dans des situations où une personne qui se tourne vers l'aide sociale pour recevoir une aide de dernier recours se voit recevoir un chèque, par exemple, qui peut aller jusqu'à 300 \$ par mois, «that's it, that's all». Alors, vous n'allez pas me faire croire, M. le Président, et je suis certain que personne ici ne peut croire que, même avec 515 par moi, c'est possible de tout couvrir l'ensemble des besoins

essentiels — d'ailleurs, le ministère lui-même reconnaît que ce n'est pas le cas — et encore moins si on le réduit davantage.

Alors, nous, on dit: Reconnaissons le principe, oui, mais établissons également le seuil à partir duquel on commence, à partir duquel on ne peut pas baisser davantage, et il nous semble qu'un consensus à établir pourrait être celui des prestations actuelles. Commençons là. Les groupes de défense des droits, le Front commun par exemple des assistés sociaux, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté ont vu qu'il y a là un point de départ bien accueilli. Et ils ont d'ailleurs exprimé leur satisfaction face à cette prise de position, de notre part et au moins d'une députée ministérielle, lors de la commission parlementaire dans laquelle on étudiait le projet de loi.

Et c'est pour cette raison, M. le Président, que j'ai fait cheminer... que j'ai acheminé au Secrétariat un amendement qui reprend cette question pour que je puisse avoir l'opportunité de réexpliquer à l'ensemble de nos collègues ici et leur donner ainsi l'opportunité de bien considérer le fait qu'il me semble que nous pouvons ensemble établir ce seuil minimal dès maintenant, non pas de façon exécutoire. Parce que la ministre a soulevé quelques questions, qui sont valables, au niveau de l'administration des biens de l'État, de la responsabilité ministérielle, etc. C'est-à-dire, oui, il y a effectivement un certain nombre d'éléments qu'il faut clarifier avant d'appliquer ce seuil, que ce soit au niveau par exemple des trop-perçus, que je mentionnais tantôt, etc.

Et c'est pour ça que nous n'exigeons pas que ce soit mis en application tout de suite. On laissera le soin, par le biais de ces amendements, au gouvernement, sur recommandation de la ministre, de décider du moment de la mise en application. Mais nous estimons qu'il serait important d'inscrire dans la loi le niveau auquel ce seuil doit se situer.

● (15 h 30) ●

N'oublions pas que le principe va se retrouver... le principe d'application va se retrouver au plan d'action. Un plan d'action n'est pas une loi. Un plan d'action, c'est quelque chose qui est changeable à n'importe quel moment. Alors, si on reconnaît le principe dans la loi et on réfère au plan d'action, référons également dans la loi du montant du seuil qui devrait se retrouver dans le plan d'action.

Et c'est pour ça que nous voulons proposer à la considération de l'ensemble de nos collègues l'amendement suivant, M. le Président, pour qu'on puisse... Après ce que je vous ai lu tantôt, suite aux modifications que la ministre a introduites qui font en sorte qu'on introduit le principe d'une prestation minimale dans le plan d'action, il faudrait ajouter la chose suivante: «Et qu'à cette fin cette prestation minimale ne peut être inférieure au montant de la prestation de base d'un adulte seul ou d'une famille, tel que prévu à l'article 23 de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, et entrera en vigueur sur décision du gouvernement, sur recommandation de la ministre responsable.»

Alors, il me semble que c'est quelque chose que je souhaite avoir l'appui de l'ensemble des collègues en cette Assemblée. Parce que je suis convaincu qu'avec cet ajout au projet de loi n° 112 nous pourrions être encore tous plus fiers d'avoir participé à l'adoption d'une loi renforcée qui permettrait de donner un signal clair de la volonté que nous partageons tous de faire en sorte de faire reculer la pauvreté au Québec, M. le Président. On verra tantôt si on peut trouver un terrain d'entente sur cet amendement.

Deuxième élément qui, je pense, aurait rajouté au renforcement de notre crédibilité, comme parlementaires et comme députés qui ont à cœur la lutte à la pauvreté, aurait été de voir le gouvernement corriger une erreur fondamentale qui existe dans notre système à l'heure actuelle au niveau des prestataires d'aide sociale les plus démunis, ceux que je décrivais tantôt, qui n'ont que 515 \$ par mois, c'est-à-dire la question de la gratuité des médicaments.

Si on ne peut pas s'entendre sur d'autres éléments de la gratuité... La ministre me disait: Si on l'accorde aussi à toutes les personnes, par exemple, âgées qui reçoivent le supplément du revenu garanti, qui ont donc un revenu autour de 11 000 \$ par année, ça créerait une injustice par rapport aux travailleurs qui ont des revenus de 12 000 \$ par année. Nous estimons, de ce côté-ci de la Chambre, qu'on peut traiter les personnes âgées qui ont contribué toute leur vie durant à l'édification de la société et qui arrivent, à un moment donné, à l'âge de la retraite, d'une façon particulière, en reconnaissant leur situation d'ainés.

Mais, ça étant dit, si la ministre trouve que ça, ça lui pose un problème, je n'ai jamais compris en quoi l'introduction de la gratuité des médicaments pour les personnes recevant comme totalité de revenu autour de 6 000 \$ par année, les personnes sur l'aide sociale sans contraintes à l'emploi, en quoi l'octroi de la gratuité des médicaments à cette catégorie de personnes créerait une injustice à quiconque. D'ailleurs, si ça faisait partie du filet de sécurité sociale minimal qu'on se donne d'avoir les médicaments assurés gratuitement, ce serait une mesure équitable pour tout le monde parce que n'importe qui, à un moment donné, pourrait se retrouver bénéficiaire ou prestataire de ce programme et saura, à ce moment-là, qu'indépendamment de sa situation actuelle, si jamais il arrive, par malheur, à ce niveau-là, il aurait au moins cette couverture également. Ce serait une mesure universelle, universellement accessible, tout au moins universellement accessible à tous ceux qui devraient avoir ou pourraient avoir recours au

programme d'assistance sociale à un moment donné. Et ça, je pense qu'il n'y a jamais eu de réponse satisfaisante, en termes de cette circonscription que je fais autour de cette clientèle.

Ce n'est pas une question de coût. Ça aurait été un coût total, selon les chiffres de la ministre, pas les miens, les chiffres de la ministre qui ont été validés en commission parlementaire: 16 millions pour cette clientèle. 16 millions, M. le Président, on peut les trouver à l'intérieur du budget de la ministre. Elle nous a fait la démonstration puis la preuve que c'est possible de trouver cet argent-là. Hier, elle a trouvé 108 millions qu'elle avait besoin pour garantir le fait qu'il y avait plus de prestataires d'aide sociale que prévu. Alors, c'est une question de choix.

Je ne peux pas, comme membre de l'opposition, présenter un amendement — et vous le savez fort bien, M. le Président — qui engage des dépenses gouvernementales. Alors, je ne peux pas, comme j'ai fait tantôt, proposer un amendement sur cette question. Mais je veux suggérer à la ministre, encore une fois, fortement qu'elle puisse revoir sa décision de refuser cette gratuité pour cette clientèle-là et de profiter du fait que le projet de loi n'est pas encore adopté, qu'il y a encore une dernière étape et que le gouvernement, lui, a le loisir d'introduire des amendements même en troisième lecture, avant l'adoption finale, et pourra ainsi faire. D'ailleurs, je lui ouvre la porte à d'autres amendements qu'il voudrait adopter ou apporter d'ici la troisième lecture qui pourraient aller dans le sens d'un certain nombre de discussions que nous avons eues en commission parlementaire, où d'autres représentations lui ont été faites. Si ça va dans le sens d'améliorer le projet de loi, il y a encore le temps de le faire. Mais, pour ce qui est au moins de ce que nous contrôlons, de ce côté-ci, au niveau du geste qu'on peut poser, par rapport au seuil minimal, c'est ainsi que je vous ai acheminé hier cette proposition d'amendement que j'aimerais bien voir discuter et voter, M. le Président.

Alors, pour le reste, il y a une autre étape qui va nous permettre de clore le débat, la troisième lecture. Jusqu'à maintenant, on chemine, je pense, correctement et on pourra sortir, à la fin du processus, avec un projet de loi qui nous permettra tous ensemble, comme députés, comme parlementaires, comme ceux qui ont décidé d'oeuvrer afin de prendre... donner l'orientation à la société qu'on veut, à partir de l'Assemblée nationale, d'améliorer le projet de loi, qui aura un impact sinon instantané, sinon immédiat, sinon total, tout au moins constant sur la pauvreté, M. le Président, afin de la faire reculer. Alors, ceci étant dit, j'aimerais, quand le moment sera opportun, M. le Président — et je ne sais pas si c'est maintenant — vous demander un vote nominal sur cette question.

[]

Mise aux voix de l'amendement du député de Laurier-Dorion

Pour le bénéfice de ceux et celles d'entre vous qui se sont joints à nous à cette étape-ci de la prise en considération du rapport de la commission des affaires sociales sur le projet de loi n° 112, nous allons procéder maintenant, tel qu'annoncé, au vote sur l'amendement proposé par M. le député de Laurier-Dorion dans le contexte de la prise en considération du rapport de la commission sur le projet de loi n° 112. Je vous lis l'amendement:

L'article 14.2, tel qu'amendé, est de nouveau amendé par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant:

«À cette fin, cette prestation minimale ne peut être inférieure au montant de la prestation de base d'un adulte seul ou d'une famille tel que prévu à l'article 23 de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, et entrera en vigueur sur décision du gouvernement sur recommandation de la ministre responsable.»

Que les députés qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

La Secrétaire adjointe: M. Paradis (Brome-Missisquoi), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), Mme Bélanger (Mégantic-Compton), M. Vallières (Richmond), Mme Boulet (Laviolette), M. Gobé (LaFontaine), M. Benoit (Orford), M. Laporte (Outremont), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Després (Limoilou), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Gauvin (Montmagny-L'Islet), M. Brodeur (Shefford), M. Béchar (Kamouraska-Témiscouata), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Gauthier (Verdun), Mme Lamquin-Éthier (Bourassa), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Fournier (Châteauguay), M. Sirros (Laurier-Dorion), M. Bordeleau (Acadie), M. Lafrenière (Gatineau), M. Poulin (Beauce-Nord), M. Pelletier (Chapleau), M. Ouimet (Marquette), Mme Beauchamp (Sauvé), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), Mme Leblanc (Beauce-Sud), Mme Normandeau (Bonaventure), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Whissell (Argenteuil), M. Tranchemontagne (Mont-Royal), M. Marcoux (Vaudreuil), Mme Gauthier (Jonquière), M. Cholette (Hull), Mme Rochefort (Mercier), Mme Mancuso (Viger), Mme Thériault (Anjou).

Mme Grégoire (Berthier), Mme Lépérance (Joliette), M. Gaudreau (Vimont),
M. St-André (L'Assomption).

Le Vice-Président (M. Beaulne): Que les députés qui sont contre cet amendement veuillent bien se lever.

La Secrétaire adjointe: M. Boisclair (Gouin), M. Simard (Richelieu), M. Legault (Rousseau), Mme Goupil (Lévis), M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Ménard (Laval-des-Rapides), M. Gendron (Abitibi-Ouest), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Bertrand (Charlevoix), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Rochon (Charlesbourg), M. Jutras (Drummond), M. Baril (Arthabaska), M. Létourneau (Ungava), M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques), M. Bertrand (Portneuf), M. Morin (Nicolet-Yamaska), Mme Lemieux (Bourget), M. Facal (Fabre), Mme Papineau (Prévost), Mme Maltais (Taschereau), M. Côté (La Peltre), M. Boucher (Johnson), Mme Charest (Rimouski), M. Bédard (Chicoutimi), Mme Caron (Terrebonne), M. Geoffrion (La Prairie), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Beaumier (Champlain), M. Côté (Dubuc), M. Payne (Vachon), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Lachance (Bellechasse), M. Paré (Lotbinière), Mme Leduc (Mille-Îles), Mme Robert (Deux-Montagnes), M. Rioux (Matane), Mme Doyer (Matapédia), M. Dion (Saint-Hyacinthe), Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Blanchet (Crémazie), M. Paquin (Saint-Jean), M. Pelletier (Abitibi-Est), M. Deslières (Salaberry-Soulanges), M. Laprise (Roberval), M. Cousineau (Bertrand), M. Lelièvre (Gaspé), M. Bergeron (Iberville), M. Duguay (Duplessis), M. Labbé (Masson), M. Boulianne (Frontenac), M. Désilets (Maskinongé), M. Pagé (Labelle), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean).

Le Vice-Président (M. Beaulne): Y a-t-il des abstentions? Il n'y a pas d'abstention. M. le secrétaire général... Un instant. M. le leader du gouvernement.

M. Boisclair: Est-ce que je pourrais solliciter le consentement des membres de cette Assemblée pour permettre à trois de nos collègues de se joindre à nous et de venir voter, s'exprimer à l'Assemblée?

Le Vice-Président (M. Beaulne): S'il y a consentement. Alors, bien sûr, il y a consentement. Que les députés entrent.

La Secrétaire adjointe: M. Charbonneau (Borduas), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Legendre (Blainville).

Le Vice-Président (M. Beaulne): Merci. M. le secrétaire général, pourriez-vous nous annoncer les résultats?

● (16 heures) ●

Le Secrétaire: Pour: 43

Contre: 57

Abstentions: 0

Le Vice-Président (M. Beaulne): Alors, l'amendement proposé par M. le député de Laurier-Dorion est rejeté.

Je vais maintenant mettre aux voix ou demander si le rapport de la commission des affaires sociales portant sur le projet n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, est adopté.

M. Paradis: Vote par appel nominal, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Beaulne): Vote par appel nominal.

Mise aux voix du rapport

Que les députés qui sont pour l'adoption du rapport de la commission des affaires sociales portant sur le projet de loi n° 112 veuillent bien se lever.

La Secrétaire adjointe: M. Boisclair (Gouin), M. Simard (Richelieu), M. Charbonneau (Borduas), M. Legault (Rousseau), Mme Goupil (Lévis), M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Ménard (Laval-des-Rapides), M. Gendron (Abitibi-Ouest), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Bertrand (Charlevoix), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Rochon (Charlesbourg), M. Jutras (Drummond), M. Baril (Arthabaska), M. Létourneau (Ungava), M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Bertrand (Portneuf), M. Legendre (Blainville), M. Morin (Nicolet-Yamaska), Mme Lemieux (Bourget), M. Facal (Fabre), Mme Papineau (Prévost), Mme Maltais (Taschereau), M. Côté (La Peltre), M. Boucher (Johnson), Mme Charest (Rimouski), M. Bédard (Chicoutimi), Mme Caron (Terrebonne), M. Geoffrion (La Prairie), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Beaumier (Champlain), M. Côté (Dubuc), M. Payne (Vachon), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Lachance (Bellechasse), M. Paré (Lotbinière), Mme Leduc (Mille-Îles), Mme Robert (Deux-Montagnes), M. Rioux (Matane), Mme Doyer (Matapédia), M. Dion (Saint-Hyacinthe), Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Blanchet (Crémazie), M. Paquin (Saint-Jean), M. Pelletier (Abitibi-Est), M. Deslières (Salaberry-Soulanges), M. Laprise (Roberval), M. Cousineau (Bertrand), M. Lelièvre (Gaspé), M. Bergeron (Iberville), M. St-André (L'Assomption), M. Duguay (Duplessis), M. Labbé (Masson), M. Boulianne (Frontenac), M. Désilets (Maskinongé), M. Pagé (Labelle), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean).

Le Vice-Président (M. Beaulne): Que les députés qui sont contre...

Une voix: ...

Le Vice-Président (M. Beaulne): Qui sont pour? Ah! Bon. Continuez.

La Secrétaire adjointe: M. Paradis (Brome-Missisquoi), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), Mme Bélanger (Mégantic-Compton), M. Vallières (Richmond), Mme Boulet (Laviolette), M. Gobé (LaFontaine), M. Benoit (Orford), M. Laporte (Outremont), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Després (Limoilou), Mme Delisle (Jean-Talon), M. Gauvin (Montmagny-L'Islet), M. Brodeur (Shefford), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), Mme

Houda-Pepin (La Pinière), M. Gautrin (Verdun), Mme Lamquin-Éthier (Bourassa), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Fournier (Châteauguay), M. Sirros (Laurier-Dorion), M. Bordeleau (Acadie), M. Lafrenière (Gatineau), M. Poulin (Beauce-Nord), M. Pelletier (Chapleau), M. Ouimet (Marquette), Mme Beauchamp (Sauvé), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), Mme Leblanc (Beauce-Sud), Mme Normandeau (Bonaventure), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Whissell (Argenteuil), M. Tranchemontagne (Mont-Royal), M. Marcoux (Vaudreuil), Mme Gauthier (Jonquière), M. Cholette (Hull), Mme Rochefort (Mercier), Mme Mancuso (Viger), Mme Thériault (Anjou).

Mme Grégoire (Berthier), Mme Lespérance (Joliette), M. Gaudreau (Vimont).

Le Vice-Président (M. Beaulne): Y a-t-il des abstentions? M. le leader du gouvernement.

M. Boisclair: Est-ce que nous pourrions permettre à notre collègue ministre du Revenu d'exprimer son vote, M. le Président?

Le Vice-Président (M. Beaulne): Oui, il y a consentement, M. le ministre du Revenu.

La Secrétaire adjointe: M. Julien (Trois-Rivières).

Le Vice-Président (M. Beaulne): Y a-t-il des abstentions? M. le secrétaire général.

Le Secrétaire: Pour: 101

Contre: 0

Abstentions: 0

Le Vice-Président (M. Beaulne): Alors, le rapport de la commission des affaires sociales portant sur le projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, est adopté à l'unanimité.

Je vais suspendre quelques instants pour permettre aux députés qui doivent se retirer de le faire.

(Suspension de la séance à 16 h 7)

Les travaux parlementaires 36^e législature, 2^e session (du 22 mars 2001 au 12 mars 2003)

Journal des débats

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le jeudi 12 décembre 2002

Table des matières

Affaires courantes

Présentation de projets de loi

- [Projet de loi n° 152 — Loi sur la Commission nationale des régions](#)
 - [M. Rémy Trudel](#)
 - [Mise aux voix](#)

Dépôt de documents

- [Rapports annuels du Tribunal administratif du Québec et de l'Office des professions](#)

Dépôt de rapports de commissions

- [Consultations particulières sur le projet de loi n° 129 — Loi sur la conservation du patrimoine naturel, et étude détaillée](#)

Dépôt de pétitions

- [Fermer la carrière appartenant à la firme Giroux & Lessard, à Saint-Benjamin, dans la circonscription de Beauce-Sud](#)

Questions et réponses orales

- [Préparation d'un plan de fermeture de certaines salles d'urgence](#)
 - [M. Jean-Marc Fournier](#)
 - [M. François Legault](#)
 - [M. Jean-Marc Fournier](#)
 - [Document déposé](#)
 - [M. François Legault](#)
 - [M. Jean-Marc Fournier](#)
 - [M. François Legault](#)
- [Pénurie de personnel médical dans la MRC de Mékinac](#)
 - [Mme Julie Boulet](#)
 - [M. François Legault](#)
 - [Mme Julie Boulet](#)
 - [M. François Legault](#)
- [Mesures envisagées pour solutionner la pénurie de personnel médical en Mauricie](#)
 - [Mme Julie Boulet](#)
 - [M. François Legault](#)
- [Demande de compensation financière des résidents de Murdochville](#)
 - [Mme Nathalie Normandeau](#)
 - [M. Bernard Landry](#)
 - [Mme Nathalie Normandeau](#)
 - [M. Bernard Landry](#)
 - [M. Pierre Paradis](#)
- [Aide aux propriétaires de maisons lézardées en raison de la sécheresse](#)
 - [Mme Fatima Houda-Pepin](#)
 - [M. Jacques Côté](#)
 - [Mme Fatima Houda-Pepin](#)
 - [M. Jacques Côté](#)
- [Aménagement d'étages à bureaux dans la tour du Stade olympique](#)
 - [M. François Ouimet](#)
 - [M. André Boisclair](#)
 - [M. François Ouimet](#)
 - [M. André Boisclair](#)
 - [M. François Ouimet](#)
 - [M. André Boisclair](#)
 - [M. François Ouimet](#)
 - [M. André Boisclair](#)
- [Allégations concernant la disparition des chants religieux à l'école](#)
 - [M. Claude Lachance](#)
 - [M. Sylvain Simard](#)
- [Utilisation de l'amiante-asphalte pour les travaux de voirie](#)
 - [M. Yvon Vallières](#)
 - [M. Serge Ménard](#)
 - [M. Yvon Vallières](#)
 - [M. Serge Ménard](#)
- [Actualisation de la Loi sur les ingénieurs](#)
 - [M. Lawrence S. Bergman](#)
 - [M. Normand Jutras](#)
- [Document déposé](#)

Motions sans préavis

- [Souligner le 25e anniversaire de la Charte de la langue française](#)

- [Mme Diane Lemieux](#)
- [M. Pierre-Étienne Laporte](#)
- [Mme Marie Grégoire](#)
- [Mise aux voix](#)
- [Souligner la Journée des droits de l'homme et rendre hommage à M. François Saillant et à l'équipe du FRAPRU, récipiendaires du prix Droits et Libertés](#)
 - [Mme Fatima Houda-Pepin](#)
 - [M. André Boulerice](#)
 - [Mme Marie Grégoire](#)
 - [Mise aux voix](#)

Avis touchant les travaux des commissions

Affaires du jour

Projet de loi n° 112 — Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- [Adoption](#)
 - [Mme Linda Goupil](#)
 - [M. Christos Sirros](#)
 - [Mme Marie Grégoire](#)
 - [M. Marc Boulianne](#)
 - [Mme Nathalie Rochefort](#)
 - [Mme Nicole Léger](#)
 - [M. Russell Copeman](#)
 - [Mme Linda Goupil \(réplique\)](#)
 - [Vote reporté](#)

Projet de loi n° 126 — Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et de l'amendement de la ministre](#)
 - [Mme Linda Goupil](#)
 - [M. Christos Sirros](#)
 - [Mise aux voix de l'amendement de la ministre](#)
 - [Mise aux voix du rapport amendé](#)

Projet de loi n° 128 — Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives

- [Adoption](#)
 - [Mme Linda Goupil](#)
 - [M. Henri-François Gauthrin](#)
 - [Mise aux voix](#)

Projet de loi n° 147 — Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

- [Adoption du principe](#)
 - [M. Richard Legendre](#)

- [M. David Whissell](#)
- [Mise aux voix](#)
- [Renvoi à la commission des transports et de l'environnement](#)

Projet de loi n° 102 — Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage

- [Adoption](#)
 - [M. Jean-François Simard](#)
 - [M. Robert Benoit](#)
 - [Mise aux voix](#)

Projet de loi n° 130 — Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et des amendements du ministre](#)
 - [M. Robert Benoit](#)
 - [Mise aux voix des amendements du ministre](#)
 - [Mise aux voix du rapport amendé](#)

Projet de loi n° 134 — Loi instituant le Fonds national de l'eau

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée](#)
 - [M. Robert Benoit](#)
 - [M. Jean-François Simard](#)
 - [Mise aux voix du rapport](#)

Projets de loi publics au nom des députés

- [Projet de loi n° 392 — Loi visant à assurer l'approvisionnement en porc d'un abattoir exploité en Abitibi-Témiscamingue](#)
 - [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée](#)
 - [M. André Pelletier](#)
 - [M. Robert Benoit](#)
 - [Mise aux voix du rapport](#)

Projet de loi n° 135 — Loi modifiant la Loi sur les agents de voyages et la Loi sur la protection du consommateur

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et des amendements du ministre](#)
 - [M. Rémy Trudel](#)
 - [M. Lawrence S. Bergman](#)
 - [Mise aux voix des amendements du ministre](#)
 - [Mise aux voix du rapport amendé](#)

Projet de loi n° 123 — Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée](#)
 - [M. Sylvain Simard](#)
 - [M. Thomas J. Mulcair](#)

- [Mise aux voix du rapport](#)

Projet de loi n° 124 — Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique

- [Prise en considération du rapport de la commission qui a procédé à des consultations particulières sur le projet de loi et en a fait l'étude détaillée](#)
 - [M. Sylvain Simard](#)
 - [M. Thomas J. Mulcair](#)
 - [Mise aux voix du rapport](#)

Projet de loi n° 115 — Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministère du Revenu

- [Prise en considération du rapport de la commission qui a procédé à des consultations particulières sur le projet de loi et en a fait l'étude détaillée](#)
 - [M. Serge Ménard](#)
 - [M. Bernard Brodeur](#)
 - [Mme Diane Leblanc](#)
 - [Mise aux voix du rapport](#)

Projet de loi n° 120 — Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée](#)
 - [M. Serge Ménard](#)
 - [M. Bernard Brodeur](#)
 - [Mise aux voix du rapport](#)

Ajournement

M. Christos Sirros

M. Sirros: Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, n'eût été pour le dernier petit bout, j'aurais pu, moi aussi, applaudir avec la ministre cette adoption à laquelle on nous convie aujourd'hui. Je ne commenterai pas les motifs, M. le Président, à l'ouverture de mon discours, comme le faisait la ministre à la fin de son discours, je pense qu'il s'agit, à ce moment-ci, de constater que nous sommes à la dernière étape de l'adoption d'une loi qui a eu un cheminement très long, M. le Président.

Et ça vaut la peine de jeter un petit regard sur ce chemin parcouru depuis les deux dernières années parce qu'il faut se rappeler que, la première fois dont il a été question d'une loi, de l'adoption d'une loi, ce n'était pas par l'introduction de cette idée par le gouvernement, ce n'était même pas par l'introduction de cette idée de la part de l'opposition officielle, c'était le fait que, il y a à peu près deux ans, au mois de novembre 2000, ont déposé en cette Chambre, ici, trois députés, de façon conjointe, des trois partis politiques ici représentés, une pétition, qui contenait 215 000 noms à peu près, qui réclamait l'adoption d'une loi basée sur les principes et objectifs... sur un modèle, dis-je, d'un projet de loi qui avait été élaboré par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. On se rappellera, M. le Président, qu'à ce moment-là il n'était nullement question, de la part du gouvernement, de procéder vers la voie de l'adoption d'une loi. Même, ça avait été rejeté du revers de la main. On nous avait dit, à ce moment-là: Bien, voyons donc! Ce n'est pas quelque chose qui est très sérieux, ce n'est pas quelque chose que l'on envisage. Ça avait été rejeté du revers de la main.

On était, de ce côté-ci, M. le Président, le Parti libéral du Québec... Et je tiens à le dire parce que la ministre est revenue plusieurs fois sur cette notion qu'elle veut mettre de l'avant — et je comprends sa tentative — à l'effet que cette loi soit une loi sociale-démocrate. On ne se chicanera pas sur c'est quoi au juste. Tout ce que je veux faire, M. le Président, c'est constater que le Parti libéral du Québec, suite au fait que cette idée d'une loi avait été menée à travers le Québec par le biais du Collectif, avait recueilli un fort appui de la part de la population, d'un bon nombre de nos concitoyens, avait su mobiliser des groupes et des personnes, puis dans toutes les régions du Québec. On a effectivement regardé ça de près, puis on s'est dit: Mais pourquoi pas une loi? Pourquoi pas une loi pour bien cibler

le fait que, comme société, la pauvreté, c'est un fléau qu'on ne veut pas supporter, qu'on veut effectivement essayer de cibler comme une cible à éliminer. On peut envisager cette possibilité-là, on s'est dit.

C'est une idée que j'avais apportée à notre caucus, M. le Président, qui a fait son chemin, ce qui nous a permis de déposer en cette Chambre, il y a deux ans, au même moment où le gouvernement, à l'époque, refusait de suivre ce chemin, une motion, à l'initiative des députés, qui réclamait au gouvernement l'adoption d'une loi basée sur les principes de celle qui nous avait été présentée par le Collectif. Et on avait bien pris soin, de façon responsable, à ce moment-là, de circonscrire la motion autour des principes qui avaient été soutenus par la proposition du Collectif parce qu'on a toujours estimé puis on estime toujours que, ultimement, c'est les élus qui doivent choisir les moyens, selon l'ensemble des autres situations auxquelles nous devons faire face, afin de mettre en oeuvre les principes qu'on aurait retenus, M. le Président.

À ce moment-là également, cette motion n'a pas été adoptée, n'a pas été adoptée parce qu'on nous a écarté cette possibilité-là en disant: Ce serait une stratégie nationale de lutte à la pauvreté. Mais on a vu là, quand même, M. le Président, un certain cheminement, hein? Il y avait quand même la retenue de l'idée qu'il fallait concentrer les actions autour de l'objectif de lutter contre la pauvreté. Et c'est pour cette raison-là qu'on a persisté puis on a continué, parce que, fondamentalement, en parlant d'idéologie politique, fondamentalement, une valeur fondamentale, pour nous, au Parti libéral, c'est la notion de justice sociale, la notion du développement économique au service de la justice sociale, et justice sociale et pauvreté sont des contradictions.

● (12 h 30) ●

Alors, avec cette valeur fondamentale comme prémisse, nous avons poursuivi notre travail. Nous sommes retournés, par exemple, dans nos instances politiques propres, où on a présenté des engagements précis afin d'ajouter le geste aux paroles. C'est une chose de présenter des motions ici, parce que ça aurait été très facile pour le gouvernement de nous dire: Vous le présentez parce que vous n'aurez pas à l'assumer, vous le présentez parce que vous pensez qu'on ne vous suivra pas, donc vous êtes sûres dans cette voie-là. Et c'est pour ça qu'on a voulu, à ce moment-là, également affirmer, à travers nos propres instances, que, dans un prochain gouvernement libéral, il y aurait un certain nombre de choses quant à cet objectif de lutte à la pauvreté qu'on s'engageait à faire.

Et c'est ainsi que nous avons pris trois engagements précis et bien identifiés: l'indexation automatique des prestations de l'aide sociale, le retour à la gratuité des médicaments et l'établissement d'un barème minimal au niveau des prestations sociales afin de commencer quelque part. Ça ne veut pas dire — et je veux bien le clarifier — que nous estimons, par exemple, que le barème minimal est le barème suffisant, mais nous estimons qu'il faut quand même établir un plancher pour qu'on ne puisse pas percer, à travers des trous qui existent, en bas de ce plancher-là, comme c'est le cas actuellement. Actuellement, il y a un montant de base, qui est de 515 \$ par mois, qui est donné aux prestataires adultes seuls sur l'aide sociale, mais c'était coupable, si vous voulez, on peut le couper davantage. Alors, nous, on veut au moins... on avait dit: Il faut au moins établir ce minimum des minimums pour qu'on puisse, par la suite, commencer à bâtir davantage.

Alors, ces engagements ayant trouvé un appui au sein de notre formation politique, nous nous sommes tournés vers le parti ministériel, parce que — et la ministre en a fait référence — avant l'arrivée de la ministre actuelle, il y avait un autre ministre qui pilotait le dossier, et je me rappelle très bien des discussions et des échanges acerbes, je dirais, M. le Président, que j'ai eus personnellement avec ce ministre sur la question, particulièrement, du barème plancher et de l'élimination des pénalités, du seuil minimal. Je me rappelle très bien de la réponse cinglante que je me suis fait servir, en me disant, à ce moment-là, qu'il n'était pas question d'abolir les pénalités parce qu'il fallait pouvoir garder une façon punitive d'inciter en quelque sorte les personnes.

J'avais trouvé ça scandaleux, à l'époque, à un tel point que j'ai estimé qu'il fallait que je saisisse également l'ensemble des députés ministériels et même les militants du parti ministériel, lors de leurs conseils nationaux, en leur rappelant quelques engagements qu'ils avaient dans leur programme politique et en leur offrant, à partir des engagements que, nous, on avait pris dans nos instances politiques, la possibilité d'établir au Québec un consensus minimal autour d'un certain nombre de questions — j'en avais énuméré les trois — quant à l'objectif de lutter sur la pauvreté. Je leur ai rappelé qu'ils s'étaient engagés, eux aussi, à poursuivre dans la voie du seuil minimal, la possibilité d'une loi, etc.

Et je ne sais pas si ça a eu un effet quelconque, M. le Président, je ne prétends pas prendre le crédit d'une décision qui, ultimement, a été prise par le gouvernement, mais tout ce que je veux établir, c'est que c'est un cheminement que nous avons ici aujourd'hui, deux ans après le dépôt initial du projet de loi, qui fait en sorte que nous sommes aux dernières étapes de l'adoption d'une loi. Parce que, suite à tous ces événements et dans la session parlementaire qui a suivi, entre 2001 et 2002, nous sommes revenus à plusieurs reprises sur ces engagements. Nous avons été heureux de constater que la ministre des Finances a finalement reconnu la nécessité d'indexer les prestations de base, pour les personnes prestataires d'aide sociale, au coût de la vie et arrêter ainsi l'érosion de leur pouvoir d'achat, qui était déjà

bien en bas du minimum, qui avait subi pendant quatre, cinq ans presque, cinq ans, un gel de cette indexation qui avait résulté donc à une diminution réelle de leur pouvoir d'achat. Donc, on a senti que c'était un point gagné.

On a insisté davantage sur la question de l'assurance médicaments et, jusqu'à hier, quand on prenait en considération le rapport, on tentait de convaincre les députés ministériels de rétablir sa gratuité, tout au moins pour cette clientèle de personnes assistées sociales, qui coûterait 16 millions, qui sont disponibles. Parce que ce n'est pas vrai qu'on... si c'est vrai qu'on ne peut pas tout faire, ce n'est pas vrai qu'on ne peut pas faire ça. Ça, on peut le faire, on aurait pu le faire, mais... Passons. Mais tout ça ensemble, M. le Président, a résulté à ce qu'au mois de mai 2002, après ces deux ans de cheminement, finalement, à la dernière semaine de la session parlementaire, le gouvernement, pour des raisons dont je n'imputerai pas des motifs, si vous voulez — en bon parlementaire, je ne dirai pas ici aujourd'hui ce que j'avais considéré à l'époque — mais, pour des raisons qui lui sont propres, a décidé, à la dernière semaine de la dernière session parlementaire, de dire que, finalement, il allait y avoir un projet de loi. Alors, nous avons donc accueilli avec intérêt cette ouverture qui avait été faite parce que ça rejoignait ce qu'on réclamait depuis deux ans.

Alors, j'avais repris l'image suivante en commission parlementaire, M. le Président, en disant que c'est un peu comme s'il fallait se rendre à l'endroit où logeait une loi pour lutter contre la pauvreté, qu'il n'y avait pas de chemin pour y arriver, que le Collectif avait fait le gros du travail d'ouvrir le chemin, de tracer le chemin, avait abattu les arbres, avait démenagé les pierres, que l'opposition officielle est venue par la suite suivre le Collectif en enlevant ce qui restait, des branches, etc., et que, par la suite, il y a maintenant cinq mois à peu près, le gouvernement a décidé d'emprunter la voie qui lui avait été ouverte. Tant mieux. Tant mieux, parce qu'on dit souvent que la politique c'est l'art du possible, alors ça a été possible, à ce moment-là, pour le gouvernement d'emprunter cette voie. Peut-être aussi des considérations de tous ordres sont entrées, sans mettre en doute pour une seconde la bonne volonté, le désir réel que je peux affirmer et que je constate chez les deux ministres qui ont piloté ce dossier depuis qu'ils ont eu cette responsabilité-là. Mais un ensemble de facteurs, je pense, a fait en sorte que le gouvernement a finalement décidé que c'était possible de suivre ce chemin, d'emprunter ce chemin qui lui avait été ouvert. Et nous avons poursuivi par la suite. Nous avons poursuivi par une commission parlementaire qui a fait en sorte qu'aux mois de septembre et octobre on a entendu tout près de 130 groupes venir nous parler du projet de loi tel qu'il avait été déposé.

Et parlons deux secondes de ce projet de loi tel qu'il avait été déposé, M. le Président. Ce projet de loi — et je l'avais dit à la ministre à l'époque, je tiens à le répéter — c'est un projet de loi basé sur des valeurs libérales, et nous n'avons aucun problème, au contraire, de l'appuyer. Au contraire, nous aurions aimé voir deux ou trois choses supplémentaires dans le projet de loi qui auraient fait en sorte que ça aurait été le reflet d'un vrai projet de loi libéral. Et, M. le Président, si on regarde le projet de loi, ça fait quoi, au juste? C'est un projet de loi qui affirme un certain nombre de choses dans un préambule quant aux effets qu'a la pauvreté sur la société, sur les personnes, et qui prend ses distances quant à ces effets-là, déclare que ce sont des entraves à l'exercice de la liberté, à l'exercice de la pleine citoyenneté, et commence, par la suite, dans ses articles, dans son corps, de mettre sur pied une grille d'orientation pour les actions qui sont à venir par le biais des décisions et des actions gouvernementales, et identifie cinq champs prioritaires d'intervention et d'action que, je pense, ça vaut la peine de relire, M. le Président, parce que, fondamentalement, ce projet de loi, c'est un projet de loi d'orientation, ça vise à orienter les actions d'un gouvernement afin d'atteindre un objectif précis, qui est celui de lutter contre la pauvreté. Et, pour ce faire, il y en a cinq buts poursuivis qui le seront par le biais d'une stratégie qui sera élaborée suite à ce projet de loi — parce que c'est ce qui est prévu — et, de la stratégie, découlera un plan d'action.

Mais les buts poursuivis sont de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes. Y a-tu une valeur plus libérale que développer le potentiel des personnes?

● (12 h 40) ●

Renforcer le filet de sécurité sociale et économique. Même chose, le filet de sécurité sociale et économique, au Québec, a été bâti durant les 35 dernières années à partir des interventions des gouvernements, d'abord, libéraux, suivis par la suite par les gouvernements du Parti québécois, qui sont venus ajouter aussi d'autres pierres. Mais, je pense, on partage, à travers la collectivité québécoise, fondamentalement, un certain nombre de valeurs qu'on peut qualifier de valeurs libérales, pas du Parti libéral du Québec, de la philosophie libérale, qui est incarnée et qui est véhiculée sur la scène politique par le Parti libéral du Québec.

Troisièmement, M. le Président, on vise à favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail. Donc, il y a là la notion évidente de la responsabilité de l'individu en équilibre avec le rôle de protection de l'État qu'on trouve exprimée à travers l'établissement de ce filet de sécurité sociale. Alors, cette notion d'équilibre — bonne valeur grecque aussi, hein, si vous voulez — équilibre, responsabilité de l'individu pour son propre développement, rôle de protection de l'État, alors c'est, encore une fois, une valeur qui nous trouve non seulement très à l'aise, mais très heureux de la retrouver dans le projet de loi.

On vise par la suite à favoriser l'engagement de l'ensemble de la société et d'assurer, cinquièmement, à tous les niveaux la constance et la cohérence des actions. Il est évident que, plus les gens vont participer à atteindre cet objectif à travers l'ensemble de la collectivité et de la société, plus ça va réussir. Plus les actions seront cohérentes et constantes, encore une fois, plus ce sera efficace. Alors, ça, c'est le coeur du projet de loi. Ça, c'est les cinq buts poursuivis.

Par la suite, on a procédé à se donner des moyens, dans le projet de loi initial, qui étaient la stratégie nationale, suivie d'un plan d'action, suivi des rapports de la ministre qui auraient été déposés à l'Assemblée nationale, M. le Président. Et nous avons entendu, comme je disais, tous ces groupes, qui nous ont fait un certain nombre de recommandations, et nous avons, de part et d'autre, présenté nos amendements pour démontrer comment est-ce qu'on envisageait les choses. Et, heureuse convergence dans le travail que nous avons fait en commission parlementaire dans l'étude article par article, la grande majorité des amendements des uns et des autres, tant les nôtres que ceux qui ont émané du parti ministériel, nous ont trouvés en accord. Nous nous sommes, d'un accord mutuel, donné comme objectif d'améliorer le projet de loi initial, de pouvoir faire en sorte que ce projet serait un instrument d'orientation efficace, par exemple, et le ministre en a fait référence, ajoutant une clause d'impact. Sage décision. Nous appuyons, nous suivons le gouvernement sur ce point, qui a pris l'initiative de présenter cet amendement. Ça va permettre effectivement une sensibilisation plus grande de la part de l'ensemble des ministres quant à l'impact de leurs décisions sur les personnes qui vivent des situations de pauvreté.

On nous a fait remarquer, par un certain nombre de personnes, que la clause d'impact parle seulement de l'impact sur le revenu des personnes et non pas nécessairement de leur situation. J'ose espérer que, dans l'analyse qui sera faite des impacts, c'est la globalité de la situation qui sera prise en compte. Et je suis convaincu que ce sera ainsi pour tous les ministres qui vont fournir des informations quant à leur décision, sous cet angle-là, M. le Président.

On a aussi présenté des amendements, de notre part, qui ont été reformulés, et, sur ce, je veux peut-être faire une parenthèse afin de véritablement remercier l'ensemble des officiers du ministère qui ont participé aux travaux de la commission, qui ont véritablement travaillé de façon extrêmement professionnelle, avec une bonne volonté évidente quant à essayer de rapprocher les parties en trouvant, des fois, les mots justes pour exprimer en termes légaux, en termes corrects, quant aux amendements proposés, la volonté qu'on exprimait afin qu'on puisse ultimement, je pense, sur la quasi-totalité des amendements, à deux ou trois exceptions près, voter ensemble pour que de façon unanime on améliore la loi.

C'est ainsi que le désir qu'on avait et qui manifestement a été partagé par le parti ministériel, d'inclure et de voir incluses dans la loi des cibles précises plutôt que de référer ça tout simplement à la stratégie nationale... Des cibles précises quant aux objectifs à atteindre au niveau... en termes de nombre de personnes vivant des situations de pauvreté ont été incluses dans la loi. Nous avons donc maintenant dans la loi une obligation, si vous voulez, à atteindre d'ici 10 ans un niveau qui ferait en sorte que le Québec serait parmi les sociétés industrialisées comptant le moins grand nombre de personnes pauvres, selon les méthodes de calcul reconnues sur le plan international, M. le Président.

Et on a ajouté à ça, pour que ça ne reste pas tout simplement un vœu exprimé mais qu'on se donne aussi un mécanisme de suivi plus pertinent, on a ajouté à ça une façon de pouvoir saisir les députés de l'Assemblée nationale, de saisir l'Assemblée nationale de cette question de façon périodique. Il ne s'agit pas, pour nous... Et c'est pour ça que je trouvais que c'était une excellente collaboration de la part des officiers du ministère. Ils ont trouvé une façon d'exprimer qui fait en sorte que, à partir des études qui sont faites par le comité consultatif, qui sont reprises par le ou la ministre, il y aurait dépôt à l'Assemblée nationale, pour examen en commission parlementaire pertinente de façon préalable à la décision de modifier, ou d'ajouter, ou d'améliorer le plan d'action. Préalablement à d'autres recommandations que le ou la ministre pouvait faire à son gouvernement, il y aurait eu... il y aura dorénavant la participation des parlementaires, et ce qui va aussi, je pense, dans le sens de valoriser le travail des parlementaires. Parce que, je le répète, s'il y a un enjeu qui est central à ce qu'on vise tous à faire ici, c'est bel et bien celui de lutter contre la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

De la même façon, M. le Président, il y a eu d'autres amendements dont je n'ai pas le détail de tous ces amendements devant moi à l'heure actuelle. Mais, encore une fois, sur tous ces amendements, à l'exception de deux, nous avons pu voter ensemble. Je ne reviendrai pas avec insistance à ce moment-ci, M. le Président, sur les amendements qui nous ont divisés, je pense qu'on l'a fait hier. On a marqué le point de façon constante, durant tous nos travaux, quant au seuil minimal où nous estimions qu'il aurait fallu également identifier de façon concrète le barème minimal à partir duquel on pourrait commencer la démarche ou la marche vers la couverture des besoins essentiels, qui est un élément qui a aussi été introduit dans la loi, la reconnaissance, par exemple, qu'il y a un chemin à suivre quant à l'atteinte des besoins essentiels par le biais des prestations minimales, et la question de l'assurance médicaments. Je pense que le point a été marqué. Et je pense que c'est plus le temps aujourd'hui de souligner le fait que nous allons

sortir d'ici avec une belle unanimité sur un enjeu fondamental. Nous avons, de part et d'autre, gardé nos différences et nos positions.

La ministre a terminé son discours en faisant un petit tour du côté souverainiste, en lançant le message habituel, traditionnel, qui commence à être assez fatigant. Et on a vu comment ça peut être drôle de voir quel genre d'effet ça peut faire quand on a un premier ministre qui se déchaîne, qui déchire sa chemise sur les demandes qu'il fait à l'opposition, sans savoir que c'était un peu impertinent parce que ça avait été déjà réglé. Je parle de la motion, par exemple, sur la question du gaz, qu'il a faite en période des questions...

Des voix: ...

M. Sirros: Bien, voilà! Voilà, voilà, ce que je veux dire, M. le Président. On a gardé, de part et d'autre, nos positions respectives parce que...

Une voix: Hors sujet.

M. Sirros: Bien, si c'est hors sujet, la ministre a été hors sujet parce que, quand la ministre, par exemple, nous parle du déséquilibre fiscal... Et de temps en temps elle a fait ça en commission parlementaire aussi, elle revenait sur le plaidoyer du déséquilibre fiscal, le méchant fédéral qui nous étouffe, le ci, le ça, etc. Je lui rappelle que nous sommes d'accord qu'il y a un déséquilibre fiscal, nous sommes d'accord qu'il y a de l'argent à aller chercher, mais nous estimons que, au lieu de constamment chercher des raisons pour faire des fausses guerres, si vous vous embarquez dans un processus réel, de bonne foi, d'amélioration du fonctionnement, de construction des alliances avec nos partenaires, nos véritables partenaires, M. le Président, nous pourrions...

Une voix: ...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît! S'il vous plaît! Quelle est votre question de règlement?

M. Simard (Montmorency): ...s'il vous plaît, l'article 211 qui traite de la pertinence des propos, s'il vous plaît. Je sais qu'il pourra trouver toutes sortes d'entourloupettes...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît! S'il vous plaît!

M. Simard (Montmorency): ...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît! S'il vous plaît! Je suis debout. Je suis debout. Alors, j'attire votre attention, monsieur, de parler sur le projet de loi n° 112.

● (12 h 50) ●

M. Sirros: M. le Président, si je fais cette référence, c'est parce que je me suis raccroché au discours de la ministre, qui terminait son discours avec un plaidoyer qui n'avait rien à faire de façon précise avec la loi. Mais elle prétendait que le déséquilibre empêchait de faire la pleine lutte à la pauvreté et que la solution, c'était de planter le drapeau aux Nations unies. Alors, si, ça, ce n'était pas...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Bissonnet): S'il vous plaît! Je tiens à indiquer à cette Assemblée que la parole est au député de Laurier-Dorion, et je vous abstiendrais de faire des commentaires, là, s'il vous plaît. Si vous voulez poursuivre et terminer.

M. Sirros: M. le Président, je comprends que les gens veulent juste entendre leur façon de penser, ils veulent vivre dans leur petite bulle qui... D'ailleurs, qu'ils continuent. Si vous voulez, continuez comme vous êtes partis là. Je pense que la population va vous donner la réponse qu'il vous faut. Parce que je veux juste terminer sur cet aspect-là, en vous rappelant que nous sommes, de notre côté... Si on partage l'objectif qui est, effectivement, de rétablir un équilibre dans la fiscalité, nous estimons que ce serait beaucoup plus efficace qu'au lieu de partir avec les guerres de chiffons rouges, les guerres de drapeaux, les guerres, les grands déchirements de chemise comme ceux qu'on a constatés ici... un travail efficace de construction des alliances, de propositions concrètes quant à l'amélioration du fonctionnement de la fédération, qui doit partir à partir d'une croyance de l'autre côté que ce qui est avancé, c'est basé sur la bonne volonté, ce qui manifestement ne peut pas être votre cas, je le comprends. Personne, de l'autre côté, parmi nos partenaires, ne va croire que ce que le Parti québécois va proposer pour le fonctionnement du système fédératif peut être pour le bien de cette fédération à laquelle manifestement vous ne croyez pas.

Mais, ça étant dit en réponse à ce que la ministre disait, hein, je veux revenir pour souligner que nous sommes quand même à un point où, en dépit — et c'est ce que j'essayais d'établir — en dépit de ces différences que nous pouvons avoir quant à certaines orientations fondamentales de chacune de nos formations politiques, nous pouvons quand même partager l'objectif de lutter contre la pauvreté, de s'entraider, finalement, d'améliorer ces instruments-là et d'essayer d'arriver à un point où on peut tous reconnaître qu'il y a des valeurs qui sont partagées à travers tous les groupes de la société québécoise, qui sont des valeurs qui nous ont bien servis depuis les années des temps modernes, M. le Président.

Et c'est dans ce sens-là que nous sommes heureux de constater qu'aujourd'hui nous allons adopter ce projet de loi qui a eu un long cheminement et qui aboutit aujourd'hui, à la veille de Noël à peu près, avec une unanimité en cette

Chambre qui va nous permettre de faire un petit pas de plus dans la reconquête auprès de nos citoyens de la crédibilité, de la valorisation que nous voulons qu'ils sachent que nous avons quant aux objectifs que, fondamentalement, on partage. On ne fait pas de la politique pour le plaisir de faire de la politique. Tous ici, de notre côté, et, j'en suis certain, c'est la même chose de l'autre côté, nous partageons l'objectif fondamental, par notre action ici, qui est l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Et, en mon nom, au nom de mon chef, au nom de notre formation politique, nous réaffirmons que c'est l'objectif fondamental du pourquoi nous sommes ici. Et, M. le Président, avec ça, bonne adoption de la loi n° 112 et bonne suite des choses!

Le Vice-Président (M. Bissonnet): Alors, merci, M. le député de Laurier-Dorion. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Mme la députée de Berthier, si vous voulez que je suspende compte tenu de l'heure, si vous avez... ou si vous voulez faire votre...

[]

M. Russell Copeman

M. Copeman: M. le Président, à mon tour de participer au débat sur l'adoption du projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Bill 112, Mr. Speaker, An Act to combat poverty and social exclusion.

M. le Président, comme ont indiqué plusieurs des députés ici, en cette Chambre, l'Assemblée nationale aujourd'hui, probablement, va adopter une loi-cadre dont l'objectif est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il restera une étape, la sanction par la lieutenant-gouverneur, qui suivra, j'imagine, dans les jours qui suivent. Ce processus, M. le Président, l'adoption aujourd'hui, je ne dis pas que c'est la fin, parce que c'est la fin d'un processus législatif, mais ce n'est pas la fin évidemment de la lutte contre la pauvreté. Mais c'est la fin d'un processus législatif qui date de plusieurs années.

On peut retourner aux initiatives d'il y a deux ans, un peu plus, trois ans, amenées par le Collectif pour la loi sur l'élimination de la pauvreté. On se souvient d'une pétition de 200 000 noms, on se souvient... Moi, je me souviens, M. le Président, du Parlement de la rue — j'étais porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité du revenu à ce moment-là — où on était convié à un Parlement de la rue qui a été établi en face de l'Assemblée nationale, M. le Président, pour discuter des questions qui touchent les personnes qui vivent dans la pauvreté, comment est-ce qu'on peut améliorer leur sort, comment est-ce qu'on peut diminuer l'écart entre le 20 % de la population plus riche puis le 20 % de la population plus pauvre. Alors, c'est un processus qui est en marche depuis un certain nombre de temps. Évidemment, tout le travail colossal qui a été fait par la commission des affaires sociales, les consultations.

● (15 h 30) ●

Moi, je tenais à m'exprimer aujourd'hui, M. le Président, pour deux raisons, parce que je prends beaucoup d'inspiration, je le dis très humblement, de mon collègue le député de Laurier-Dorion qui a déjà une longue carrière politique faite. Élu en 1981 pour la première fois, alors ça fait 21 ans, ici, à l'Assemblée nationale. Il a occupé des postes importants: il était ministre dans le temps de M. Daniel Johnson, fils. Mais, M. le Président, ce qui l'anime depuis un certain nombre de mois, c'est toute la question de la justice sociale, de la solidarité sociale et le principe qu'on partage, je pense, en tout cas je l'espère, le principe, comme hommes et femmes politiques, de vouloir améliorer le sort de nos concitoyens. C'est pour ça que je suis venu en politique. Je pense que c'est la raison principale qui devrait nous animer comme politiciens, ce désir d'améliorer le sort de nos concitoyens.

Eh oui, M. le Président, le projet de loi n° 112 établit un cadre législatif, énonce l'avenir d'une stratégie nationale. Je comprends, M. le Président, que le Collectif et ces milliers et milliers de bénévoles qui ont travaillé sur leur propre loi sont généralement satisfaits. Et l'opposition officielle appuie le projet de loi.

Mais je tenais également à participer dans le débat, M. le Président, parce que j'ai reçu, le 2 décembre, à mon bureau de comté une lettre qui a été envoyée par le pasteur Claude Caron de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce, également par Claire Doran, présidente du conseil de pastorale, et Geneviève Hébert, présidente de Justice et solidarité de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce. Vous le savez, M. le Président le comté de Notre-Dame-de-Grâce a une longue tradition d'entraide, d'action bénévole, et, à la paroisse Notre-Dame-de-Grâce, ils ont un comité Justice et Solidarité qui travaille depuis maintenant des mois, sinon des années, sur toute la question de la lutte contre la pauvreté.

Alors, ils m'ont demandé dans la lettre... et j'ai reçu une délégation lundi de cette semaine: «Nous aimerions recevoir des nouvelles de l'appui que vous apporterez au projet de loi n° 112 dans les jours et les semaines qui viennent.»

Alors, je réponds à leur demande, M. le Président. Je dis: oui, nous allons appuyer le projet de loi n° 112; c'est une amélioration sur la situation actuelle.

Il y a, par contre, M. le Président, des déceptions. Et d'ailleurs, dans la lettre de la paroisse, ils me demandent comme député d'amener des amendements, d'appuyer des amendements qui bonifieront le projet de loi, entre autres... Oui, c'est trop tard... si c'est trop tard. Le député qui a voté contre l'amendement pour établir une prestation minimale, de fixer une prestation minimale, oui, c'est malheureusement trop tard.

Mais, M. le Président, dans cette lettre, ils me demandent de regarder la question de la gratuité des médicaments, ce que nous avons fait de ce côté, qui a été rejetée par le gouvernement. Ils me demandent également des solutions pour la crise du logement et ce qu'ils appellent, eux, le barème plancher. Alors, M. le Président, oui, nous avons regardé ces questions-là, nous avons une position là-dessus.

D'ailleurs, mon collègue le député de Laurier-Dorion a tenté d'amener ici... après avoir présenté un amendement à la commission des affaires sociales, de répondre à toutes les préoccupations dans la lettre de la paroisse et les préoccupations du Collectif dans le sens de la notion d'un barème plancher, une prestation minimale, et on se souvient, M. le Président, malheureusement, que la majorité ministérielle a voté contre cet amendement, sauf une exception, que je veux saluer, le député de L'Assomption qui, lui, a eu le courage de ses convictions et a voté en faveur de cet amendement, conformément à sa conscience.

Les travaux parlementaires

36^e législature, 2^e session

(du 22 mars 2001 au 12 mars 2003)

Journal des débats

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Le vendredi 13 décembre 2002

Table des matières

Affaires courantes

Présentation de projets de loi

- [Projet de loi n° 151 — Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux](#)
 - [M. Roger Bertrand](#)
 - [Mise aux voix](#)
 - [Consultation générale](#)
- [Projet de loi n° 155 — Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives](#)
 - [M. Roger Bertrand](#)
 - [Mise aux voix](#)
 - [Consultation générale](#)
- [Projet de loi n° 153 — Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'éthique](#)
 - [M. Joseph Facal](#)
 - [Mise aux voix](#)
- [Projet de loi n° 156 — Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes](#)
 - [M. Serge Ménard](#)
 - [Mise aux voix](#)

Dépôt de documents

- [Rapports annuels du ministère des Finances et de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel](#)
- [Amendements proposés au projet de loi n° 137 — Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal](#)
- [Rapport annuel du Curateur public](#)
- [Réponse à une pétition](#)
- [Rapport annuel requis selon l'article 195 du Code criminel pour l'année 2000](#)

Dépôt de rapports de commissions

- [Consultations particulières sur le projet de loi n° 142 — Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins et étude détaillée](#)
- [Consultations particulières sur le projet de loi n° 77 — Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté et étude détaillée](#)
- [Consultations particulières sur le projet de loi n° 143 — Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives](#)
- [Étude détaillée du projet de loi n° 143 — Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives](#)

Dépôt de documents

- [Rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec](#)
- [Comptes rendus de la 4e assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques et de la 3e réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques](#)

Dépôt de pétitions

- [Demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'enquêter sur le changement de vocation de l'aéroport de La Macaza, dans les Laurentides](#)
- [Renoncer à l'établissement de services d'essence et de restauration aux haltes routières](#)

Questions et réponses orales

- [Allégations d'ingérence de la SAAQ auprès du Tribunal administratif du Québec](#)
 - [M. Bernard Brodeur](#)
 - [M. Serge Ménard](#)
 - [M. Bernard Brodeur](#)
 - [Document déposé](#)
 - [M. Serge Ménard](#)
 - [Mme Michèle Lamquin-Éthier](#)
 - [M. Normand Jutras](#)
- [Admissibilité de certains attachés politiques à des concours réservés de la fonction publique](#)
 - [M. Pierre Marsan](#)
 - [M. Joseph Facal](#)
 - [M. Pierre Marsan](#)
 - [M. Joseph Facal](#)
- [Montants des transactions effectuées entre Mme Chanta Lévesque et la Caisse de dépôt et placement](#)
 - [Mme Monique Jérôme-Forget](#)

- [M. Bernard Landry](#)
- [Mme Monique Jérôme-Forget](#)
- [M. Bernard Landry](#)
- [Mme Monique Jérôme-Forget](#)
- [M. Bernard Landry](#)
- [Mme Monique Jérôme-Forget](#)
- [M. Bernard Landry](#)
- [Plan d'action en matière d'emploi](#)
 - [M. François Gaudreau](#)
 - [M. Bernard Landry](#)
 - [M. François Gaudreau](#)
 - [M. Bernard Landry](#)
 - [M. François Gaudreau](#)
 - [M. Bernard Landry](#)
- [Conditions d'hébergement dans les centres jeunesse](#)
 - [M. Russell Williams](#)
 - [M. Roger Bertrand](#)
 - [M. Russell Williams](#)
 - [M. Roger Bertrand](#)
- [Frais afférents imposés aux étudiants de l'Université Laval](#)
 - [M. Jacques Chagnon](#)
 - [M. Jacques Chagnon](#)
 - [M. Sylvain Simard](#)
- [Budget alloué au secteur de l'éducation](#)
 - [M. Jacques Chagnon](#)
 - [M. Sylvain Simard](#)

Réponses différées

- [Pénurie de personnel médical dans la MRC de Mékinac](#)
 - [M. François Legault](#)
 - [Mme Julie Boulet](#)
 - [M. François Legault](#)

Projet de loi n° 112 — Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- [Reprise du débat sur l'adoption](#)
 - [M. Bernard Landry](#)
 - [M. Christos Sirros](#)
 - [Mme Marie Grégoire](#)
 - [M. Roger Paquin](#)

Votes reportés

- [Adoption du projet de loi n° 112 — Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#)

Motions sans préavis

- [Hommage au chorégraphe Jean-Pierre Perreault et condoléances à sa famille](#)
 - [Mme Diane Lemieux](#)
 - [Mme Line Beauchamp](#)
 - [Mme Marie Grégoire](#)

Avis touchant les travaux des commissions

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Affaires du jour

Projet de loi n° 133 — Loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail et d'autres dispositions législatives

- Adoption du principe
 - M. Jean Rochon
 - M. André Tranchemontagne
 - M. Henri-François Gautrin
 - Mise aux voix
- Renvoi à la commission de l'économie et du travail

Projet de loi n° 123 — Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

- Adoption
 - M. Jacques Chagnon
 - Mise aux voix

Projet de loi n° 124 — Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique

- Adoption
 - M. Yvon Marcoux
 - Mise aux voix

Projet de loi n° 130 — Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

- Adoption
 - M. Robert Benoit
 - Mise aux voix

Projet de loi n° 134 — Loi instituant le Fonds national de l'eau

- Adoption
 - M. Robert Benoit
 - Mise aux voix

Projets de loi publics au nom des députés

- Projet de loi n° 392 — Loi visant à assurer l'approvisionnement en porc d'un abattoir exploité en Abitibi-Témiscamingue
 - Adoption
 - M. André Pelletier
 - M. Rémy Trudel

Projet de loi n° 116 — Loi sur le ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche

- Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

- [M. Henri-François Gautrin](#)
- [Mise aux voix du rapport](#)

Projet de loi n° 126 — Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail

- [Adoption](#)
 - [M. Jean-Marc Fournier](#)
 - [Mme Linda Goupil](#)
 - [Mme Marie Grégoire](#)
 - [Mise aux voix](#)

Projet de loi n° 132 — Loi modifiant certaines dispositions du Code de procédure civile

- [Adoption](#)
 - [M. Normand Jutras](#)
 - [Mme Michèle Lamquin-Éthier](#)
 - [Mise aux voix](#)

Projet de loi n° 125 — Loi modifiant la Loi sur les musées nationaux

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée](#)
 - [Mme Diane Lemieux](#)
 - [Mme Line Beauchamp](#)
 - [Mise aux voix du rapport](#)

Projet de loi n° 111 —Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée](#)
 - [M. Benoît Pelletier](#)
 - [Mise aux voix du rapport](#)

Projet de loi n° 135 — Loi modifiant la Loi sur les agents de voyages et la Loi sur la protection du consommateur

- [Adoption](#)
 - [M. Rémy Trudel](#)
 - [M. Lawrence S. Bergman](#)
 - [Mise aux voix](#)

Projet de loi n° 100 — Loi modifiant la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur les permis d'alcool

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et des amendements du ministre](#)
 - [M. Bernard Brodeur](#)
 - [Mise aux voix des amendements du ministre](#)
 - [Mise aux voix du rapport amendé](#)

Projet de loi n° 115 — Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministère du Revenu

- [Adoption](#)
 - [M. Bernard Brodeur](#)
 - [Mise aux voix](#)

Projet de loi n° 120 — Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi

- [Adoption](#)
 - [M. Serge Ménard](#)
 - [M. Bernard Brodeur](#)
 - [M. Serge Ménard \(réplique\)](#)
 - [Mise aux voix](#)

Projets de loi publics au nom des députés

- [Projet de loi n° 392 — Loi visant à assurer l'approvisionnement en porc d'un abattoir exploité en Abitibi-Témiscamingue](#)
 - [Reprise du débat sur l'adoption](#)
 - [M. David Whissell](#)
 - [Mise aux voix](#)

Projet de loi n° 129 — Loi sur la conservation du patrimoine naturel

- [Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et de l'amendement du ministre](#)
 - [M. David Whissell](#)
 - [Mise aux voix de l'amendement du ministre](#)
 - [Mise aux voix du rapport amendé](#)

Ajournement

M. Christos Sirros

M. Sirros: À mon tour, Mme la Présidente, j'aimerais joindre ma voix à celles de l'ensemble des parlementaires, aux groupes qui ont travaillé avec nous durant toutes ces heures qui ont abouti à ce moment-ci, pour dire que je ne pense pas qu'il y en ait un, parlementaire, plus qu'un autre qui passe à l'histoire, que c'est l'ensemble de la société québécoise qui est gagnante à partir de ce moment-ci, que nous avons tous apporté notre aide à ce qu'on puisse l'améliorer.

Je rappelle à tous ceux qui sont ici que c'est l'aboutissement d'un travail d'au moins deux ans, qui a commencé d'abord par un refus d'entamer la voie d'une loi; qu'il y a des groupes... que l'opposition, que d'autres membres de la société ont également fait en sorte qu'on puisse ouvrir cette voie comme perspective pour qu'on puisse adopter cette loi aujourd'hui; qu'on a travaillé tous pour l'améliorer, qu'on l'a effectivement améliorée et que c'est effectivement un gain pour la société.

Il en demeure que c'est un gain qui n'apporte pas d'amélioration immédiate pour les personnes, aujourd'hui. On aurait été aussi en mesure peut-être d'ajouter à cette loi un certain volet sur les mesures urgentes qui aurait permis à d'autres personnes également de sentir qu'on a joint le geste concret à notre volonté réelle. Et, la volonté, elle est réelle de la part et d'autre, de la part des deux ministres avec qui j'ai eu le plaisir de travailler toutes ces longues heures en commission parlementaire — et j'espère que c'est réciproque — avec les groupes qui ont... Ha, ha, ha!

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Sirros: ... aussi alimenté beaucoup, beaucoup notre réflexion et avec lesquels on a aussi cheminé ensemble.

Au nom de mon chef, le caucus, l'ensemble des parlementaires, j'en suis certain, nous sommes également fiers aujourd'hui de participer à l'adoption de ce projet de loi qui va nous permettre d'entamer la suite des choses avec un cadre, une orientation, une façon de focuser nos démarches en vue de l'atteinte des objectifs qu'on a pris la peine d'inscrire dans la loi. Et, dans ce sens-là, c'est un appel à l'ensemble de la société québécoise pour qu'on puisse, au-

delà de nos différences, au-delà de la politique qu'on doit faire, au-delà des positions qu'on défend de part et d'autre... Je ne dirai pas aujourd'hui que c'est un projet de loi éminemment libéral, même si je le crois, et c'est une façon de le dire également.

Mais, ceci étant dit, Mme la Présidente, il me fait extrêmement plaisir, au nom de nous tous ici, de ce côté-ci de la Chambre, d'associer notre voix à cette démarche qui est un gain réel pour la société québécoise.

[]

M. Roger Paquin

M. Paquin: Alors, je voudrais d'abord remercier les membres de ce consentement, mais je voulais signaler un élément qu'aucune des personnes n'a vraiment mentionné, c'est à quel point cette fois-ci l'exécutif et le législatif ont collaboré de façon très intense sur un sujet fondamental pour notre société, d'une part, mais, deuxièmement, jusqu'à quel point le Parlement, jusqu'à quel point l'Assemblée nationale a collaboré avec la société civile et a eu la collaboration entière et très intéressée de la société civile, et ça va nous permettre de faire un pas en avant qui est assez important. Donc, je voulais, au nom des parlementaires — et je pense qu'on se rejoint là-dessus — saluer la qualité de l'accompagnement que la société civile a donné au Parlement de façon à ce qu'on fasse ensemble ce pas de géant pour notre société.

Votes reportés

Adoption du projet de loi n° 112

La Présidente: Alors, que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît.

Le Secrétaire adjoint: M. Landry (Verchères), M. Boisclair (Gouin), M. Simard (Richelieu), M. Charbonneau (Borduas), M. Brouillet (Chauveau), M. Legault (Rousseau), Mme Goupil (Lévis), M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Ménard (Laval-des-Rapides), M. Gendron (Abitibi-Ouest), Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), M. Bertrand (Charlevoix), M. Julien (Trois-Rivières), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Rochon (Charlesbourg), M. Jutras (Drummond), M. Baril (Arthabaska), M. Létourneau (Ungava), M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Bertrand (Portneuf), M. Legendre (Blainville), M. Simard (Montmorency), M. Morin (Nicolet-Yamaska), Mme Lemieux (Bourget), M. Facal (Fabre), Mme Papineau (Prévost), Mme Maltais (Taschereau), M. Beaulne (Marguerite-D'Youville), M. Côté (La Peltrie), M. Boucher (Johnson), Mme Charest (Rimouski), M. Bédard (Chicoutimi), Mme Caron (Terrebonne), M. Geoffrion (La Prairie), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Beaumier (Champlain), M. Côté (Dubuc), M. Payne (Vachon), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Lachance (Bellechasse), M. Paré (Lotbinière), M. Rioux (Matane), Mme Doyer (Matapédia), M. Dion (Saint-Hyacinthe), Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Blanchet (Crémazie), M. Paquin (Saint-Jean), M. Pelletier (Abitibi-Est), M. Deslières (Salaberry-Soulanges), M. Laprise (Roberval), M. Cousineau (Bertrand), M. Lelièvre (Gaspé), M. Bergeron (Iberville), M. St-André (L'Assomption), M. Duguay (Duplessis), M. Labbé (Masson), M. Boulianne (Frontenac), M. Désilets (Maskinongé), M. Pagé (Labelle), M. Tremblay (Lac-Saint-Jean).

M. Paradis (Brome-Missisquoi), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), Mme Bélanger (Mégantic-Compton), M. Middlemiss (Pontiac), M. Bissonnet (Jeanne-Mance), M. Cusano (Viau), Mme Boulet (Laviolette), M. Benoit (Orford), M. Laporte (Outremont), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Després (Limoilou), M. Williams (Nelligan), M. Gauvin (Montmagny-L'Islet), M. Brodeur (Shefford), M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Gautrin (Verdun), Mme Lamquin-Éthier (Bourassa), M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis), M. Mulcair (Chomedey), M. Fournier (Châteauguay), Mme Loisel (Saint-Henri—Sainte-Anne), M. Sirros (Laurier-Dorion), M. Marsan (Robert-Baldwin), M. Poulin (Beauce-Nord), M. Pelletier (Chapleau), M. Ouimet (Marquette), Mme Beauchamp (Sauvé), Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), Mme Leblanc (Beauce-Sud), Mme Normandeau (Bonaventure), M. MacMillan (Papineau), M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), M. Tranchemontagne (Mont-Royal), M. Marcoux (Vaudreuil), Mme Gauthier (Jonquière), Mme Rochefort (Mercier), Mme Thériault (Anjou).

M. Dumont (Rivière-du-Loup), Mme Grégoire (Berthier), Mme Lespérance (Joliette), M. Gaudreau (Vimont).

La Présidente: Y a-t-il consentement pour que le député d'Argenteuil puisse participer au vote? Consentement. M. le député d'Argenteuil.

Le Secrétaire adjoint: M. Whissell (d'Argenteuil).

La Présidente: Alors, que les députés contre cette motion veuillent bien se lever. Y a-t-il des abstentions? M. le secrétaire général.

Le Secrétaire: Pour: 104

Contre: 00

Abstentions: 0

La Présidente: Alors, le projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est adopté.